

## **Convention tripartite entre la ville, la clinique vétérinaire « la Forêt » et Aristodog dans le cadre de la stérilisation et l'identification des chats errants de la commune**

ENTRE :

La ville de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, dont le siège social est situé Place François Mitterrand 76320 Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, représentée par la Maire, Nadia MEZRAR, et dûment habilitée en vertu de la délibération n°

ET

La clinique vétérinaire la Forêt, dont le siège social est situé 4 rue de la Forêt 76500 Elbeuf Sur Seine représentée par Docteur Maité SAVALOIS.

Ci-après dénommée « la clinique vétérinaire ».

ET

La Société ARISTODOGS dont le siège social est situé 204 B rue d'Elbeuf 76410 Freneuse représentée par son gérant Monsieur Patrick GELLIER.

1. SIREN 339395444
2. SIRET 339 39544400054 96092
3. APE 9609Z

Ci- après dénommé « la société ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La Maire est habilitée à double titre pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux.

D'une part, au regard de ses pouvoirs de police générale qu'elle détient en vertu de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publiques.

Et d'autre part, au regard de ses pouvoirs de police spéciale notamment ceux prévus à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime lui permettant de « faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément, ~~préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou~~ de ladite association ».

Accusé de réceptions - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230706-2023-07-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la gestion des chats errants sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf.

## Article 2 : Obligation des parties :

La clinique vétérinaire devra stériliser et identifier les chats errants par puce électronique avec marquage dans l'oreille « PE » afin qu'ils obtiennent le statut de chat libre sous l'identifiant de la Fondation 30 Millions d'Amis. La clinique vétérinaire ne remplira ses obligations que du lundi au jeudi dès 9H (hors jour fériés).

La société Aristodogs s'engage envers la commune à exécuter les prestations suivantes :

- Le trappage des chats errants ou dits « libres » : les chats ne doivent pas être identifiés, doivent être sans propriétaire ou sans détenteur ;
- Le transfert des dits chats vers la clinique vétérinaire en vue de leur identification, stérilisation ;
- La nourriture pour trois (3) jours avant de relâcher le chat considéré libre ;
- Le transfert de la clinique vétérinaire vers le lieu de capture afin de le relâcher ;
- L'organisation, en concertation ou sur demande de la commune, de campagne d'identification et de stérilisation des chats errants ou dits « libres » identifiés au nom de la fondation 30 Millions d'Amis. Les chats stérilisés et identifiés acquerront le statut de chats libres et ne pourront pas être mis à l'adoption.

La société tiendra la commune informée du suivi de la capture et transmettra un rapport d'activité à chaque prestation demandée et un bilan à la fin de chaque période de la convention.

## Article 3 : Modalités financières :

### 3.1 Modalités financières de la clinique vétérinaire

Type de stérilisation	Tarifification de la clinique	Prise en charge
Stérilisation d'un chats avec identification par puce électronique avec V dans l'oreille droite	60 euros/chat	<b>50% 30 millions d'amis (pour un montant maximum de 80 euros TTC) 50% ville</b>
Stérilisation d'une chatte, « ovariectomie » avec identification par puce électronique avec V dans l'oreille droite	80 euros/chatte	<b>50% 30 millions d'amis (pour un montant maximum de 100 euros TTC) 50% ville</b>
Stérilisation de chaque gestant, « ovariohystérectomie » avec identification par puce électronique avec marquage dans l'oreille V dans l'oreille droite	100 euros/chatte	<b>50% 30 millions d'amis (pour un montant maximum de 120 euros TTC) 50% ville</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230706-2023-07-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

La clinique vétérinaire établit une facture au nom de la commune avec la référence spécifique. Elle adresse à la Mairie cette facture et le certificat d'identification correspondant.

### 3.2 Modalités financières de la société

Type de prestations	A la charge de la ville
Capter le chat et transport vers la clinique vétérinaire de jour	20 euros/chat
Transport de la clinique vétérinaire après l'opération vers le lieu de relâche	10 euros/chat
Nourriture humide type « pâté pour chat » pour 3 jours	10 euros/chat

#### Article 4 : Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée d'une année à compter du 6 juillet 2023. Elle sera renouvelée par tacite reconduction pour une durée totale de 5 ans soit jusqu'au 6 juillet 2028.

Chacune des parties pourra décider de ne pas reconduire ladite convention à condition d'en avertir les deux autres parties par lettre recommandées et accusée de réception 3 mois avant la date d'anniversaire soit avant le 6 avril de l'année précédente.

#### Article 5 : Règlement des litiges :

En cas de litige sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute démarche contentieuse. En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Rouen est compétent.

Fait en 3 exemplaires, à Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, le

La maire de  
Saint-Pierre-Lès-Elbeuf

Le gérant de la société  
Aristodogs

La clinique vétérinaire

Nadia MEZRAR

Patrick GELLIER

Docteur Maïté SAVALOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230706-2023-07-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023